

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mars 2023**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 1 000 HABITANTS HORS
DISPOSITIF BOURG-CENTRE ET PETITE VILLE DE DEMAIN
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE MONTPEYROUX.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mars 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 mars 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET - M. Jean-Philippe MOREMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Josette CUTANDA à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à M. Ronny PONCE, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

M. Anthony GARCIA.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2855 en date du 23 mai 2022 approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de plus de 1 000 habitants hors dispositifs Bourg-centre et Petite Ville de demain ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 27 septembre 2022 formulée par la commune de Montpeyroux pour le projet de de requalification de l'avenue du Rosaire,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 13 mars 2023 ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune de Montpeyroux souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de requalification de l'avenue du Rosaire, que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été remis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

CONSIDERANT le planning des travaux entrepris par la CCVH dans le cadre de sa compétence eau et assainissement,

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir sur la voirie à la suite des travaux sur les réseaux,

CONSIDERANT la demande de démarrage anticipé formulée au moment du dépôt du dossier reçu le 27 septembre 2022,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune de Montpeyroux en vue de participer au financement des travaux de requalification de l'avenue du Rosaire, à hauteur de 60 000 € HT,
- d'accorder l'autorisation de démarrage anticipé à la commune,
- d'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3122
Publication le 28/03/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/03/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230327-11455-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



NOTE EXPLICATIVE

Requalification de l'avenue du Rosaire

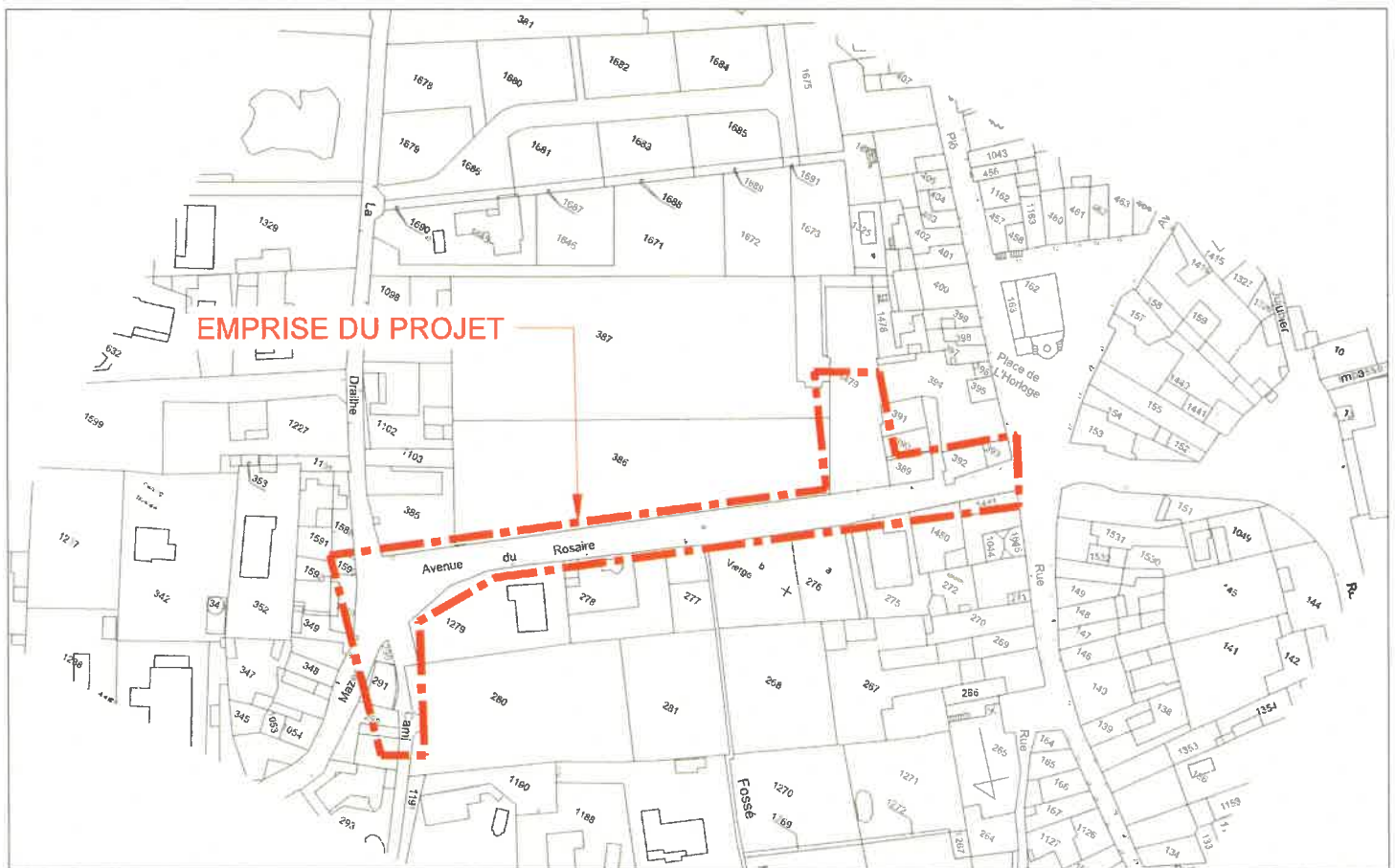
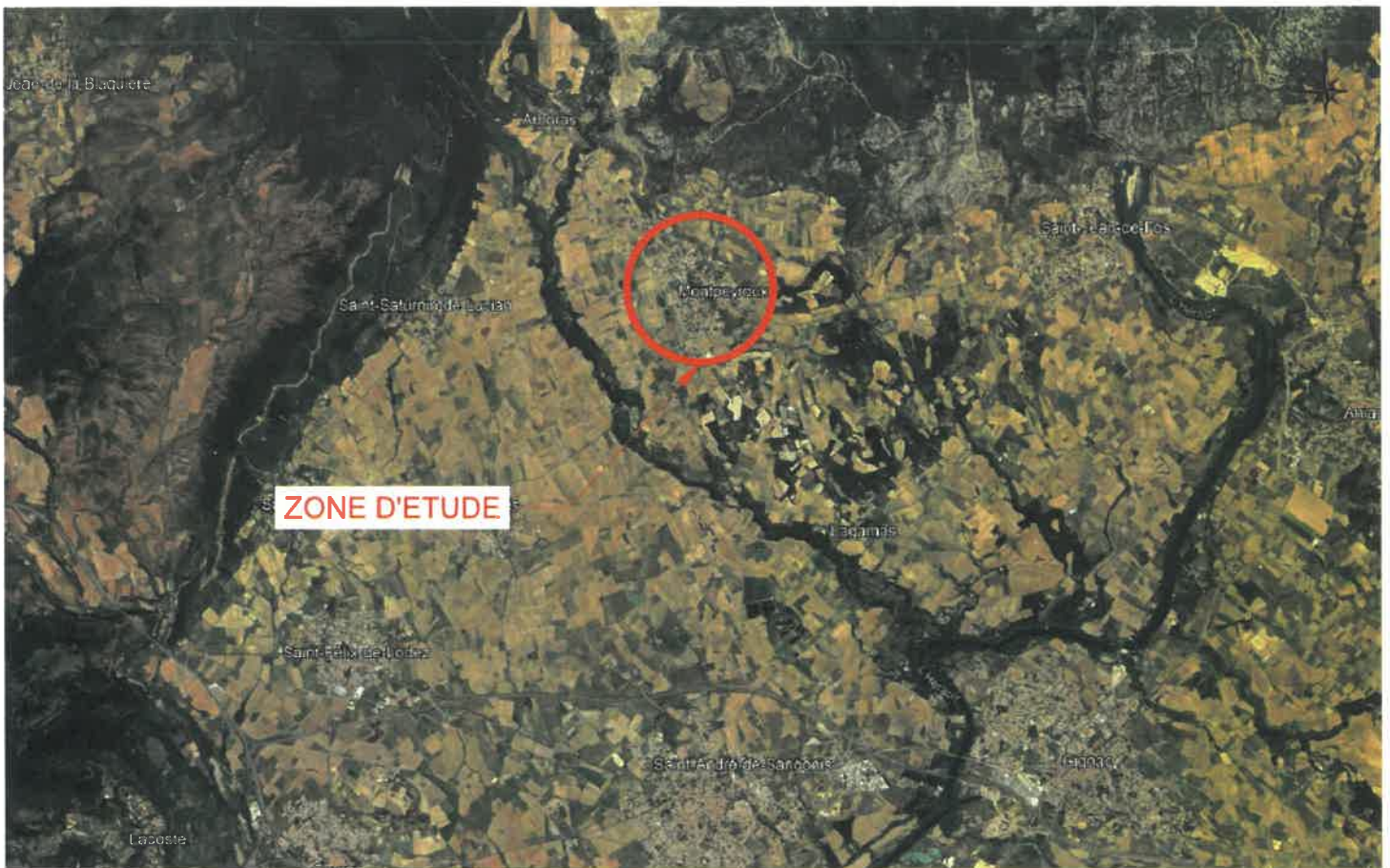
La commune a fait le choix de réaliser un nouveau pôle administratif sur un grand terrain qu'elle a pu acquérir au centre du village.

Ce nouveau pôle se compose de deux bâtiments : la nouvelle mairie, qui dispose d'une partie dédiée à l'Agence Postale Communale, un bureau pour le CCAS, ainsi que les services administratifs communaux, et la médiathèque.

L'espace vert à l'arrière des bâtiments a été aménagé en trois tiers : des jardins partagés, une « forêt nourricière » d'arbres fruitiers, et un espace d'arbre d'ornements de hautes tiges, qui fait le lien avec la salle des mariages et la salle louée pour les repas de mariage.

Un grand parking occupe la place restante.

Afin de parfaire l'ensemble de ce secteur central, l'avenue du Rosaire, axe principal traversant le village d'Est en Ouest et desservant ces deux bâtiments fait l'objet d'un programme de requalification, avec intervention de tous les partenaires concernés : CCVH pour les réseaux eau et assainissement, Hérault énergie pour le réseau d'électricité, le Département pour la partie route départementale, et la commune pour la partie éclairage public, réseau pluvial, trottoirs, et aménagements urbains : pavé, béton désactivé, stationnements, etc ...



Ech: 1/2000

Extrait Cadastral

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 aout 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze aout à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Claude GOJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Laure DESVARD, , Jeanine NONROY, Ludovic GAHLAC.

Etaient excusés : Marie-Claire FRYDER, Jim CARTIER, Pauline CURTAN

Etaient absents : Françoise PUGINIER-LUSCHKA

Ont donné procuration : Marie-Claire FRYDER à Virginie GUSTAVE
Jim CARTIER à Laure DESVARD
Pauline CURTAN à Jeanine NONROY

Date de la convocation : 04/08/2022

Secrétaire de séance : Catherine GIL

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Fonds de concours CCVH – Avenue du Rosaire
N° DEL 20220811-003

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'aide intercommunale mise en place par la communauté de communes Vallée de l'Hérault, et qui consiste à attribuer un fonds de concours aux communes de plus de 1 000 habitants ne bénéficiant pas des dispositifs Bourg-Centre ou Petites Villes de Demain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **DECIDE** de déposer un dossier auprès de la CCVH pour les travaux de l'Avenue du Rosaire, pour un montant de 345 808.30 € HT, portant sur des aménagements de voirie et le pluvial,
- ♦ **SOLLICITE** la CCVH pour un fonds de concours le plus élevé possible,
- ♦ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.



Affiché le 18 aout 2022



PLAN de FINANCEMENT

Requalification de l'Avenue du Rosaire

Dépenses HT : 345 808.30 €

Recettes : Subv Département : 103 250.00 €
 Fds de concours CCVH : 60 000.00 €
 Part communale : 182 558.30 €

A Montpeyroux, le 26 septembre 2022

Le Maire :

Claude CARCELLER



DÉPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX



DEVIS des TRAVAUX

Requalification de l'avenue du Rosaire

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU ROSAIRE

* LOT VRD : VOIRIE - RESEAUX *

DPGF

Mai 2022

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	PRX UNITAIRE EN EUROS	TRANCHE FERME			TRANCHE OPTIONNELLE		
				QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS	QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS
1.01	PREPARATION DE CHANTIER								
A	Installation et signalisation de chantier :								
	a) Tranche Ferme : TF	F	7 500,00	1	1,00	7 500,00			
	b) Tranche Optionnelle : TO1	F	2 500,00				1	1,00	2 500,00
B	Constat d'huissier :								
	a) Tranche Ferme : TF	F	1 000,00	1	1,00	1 000,00			
	b) Tranche Optionnelle : TO1	F	1 000,00				1	1,00	1 000,00
C	Dossier d'exécution et de récolement :								
	a) Tranche Ferme : TF	F	1 500,00	1	1,00	1 500,00			
	b) Tranche Optionnelle : TO1	F	1 500,00				1	1,00	1 500,00
D	Marquage piquetage :								
	a) Tranche Ferme : TF	F	800,00	1	1,00	800,00			
	b) Tranche Optionnelle : TO1	F	800,00				1	1,00	800,00
E	Sondage :								
	a) Tranche Ferme : TF	F	350,00	1	1,00	350,00			
	b) Tranche Optionnelle : TO1	F	350,00				1	1,00	350,00
	SOUS TOTAL H.T					11 150,00			6 150,00
1.02	TRAVAUX PREPARATOIRES								
A	Nettoyage des emprises	M2	0,10	1 890	1 890,00	189,00	590	590,00	59,00
B	Sciage	ML	3,50	113	113,00	395,50			
C	Démolition de revêtement								
	a) Béton et pavés	M2	3,40	425	425,00	1 445,00			
	b) Enrobé et bicouche	M2	3,40	1 522	1 522,00	5 174,80	460	460,00	1 564,00
D	Démolitions diverses	M3	75,00	20	20,00	1 500,00	5	5,00	375,00
E	Dépose de poteaux du portail	F	750,00				1	1,00	750,00
F	Dépose de bordures ou caniveaux	ML	4,50	25	25,00	112,50			
G	Dépose de canalisation	ML	6,50	471	471,00	3 061,50			
H	Dépose d'éléments divers :								
	a) Panneau de police	U	25,00	3	3,00	75,00			
	b) Panneau de signalétique	U	25,00	4	4,00	100,00			
	c) Barrière	U	55,00	2	2,00	110,00	3	3,00	165,00
	Dépose de portail coulissant	F	850,00				1	1,00	850,00
	Dépose de grille	ML	25,00				5	5,00	125,00
I	Protection spécifique d'arbre	U	120,00	14	14,00	1 680,00	1	1,00	120,00
J	Mise à la côte de regard et chambre de tirage								
	a) Chambre de tirage	U	220,00	4	4,00	880,00			
	b) Regard de visite	U	150,00	14	14,00	2 100,00			
	c) Regard de branchement	U	85,00	16	16,00	1 360,00	2	2,00	170,00
	d) Regard de comptage	U	100,00	16	16,00	1 600,00	1	1,00	100,00
M	Mise à la côte de bouche à clé	U	80,00	17	17,00	1 360,00	1	1,00	80,00
	SOUS TOTAL H.T					21 143,30			4 358,00

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU ROSAIRE

* LOT VRD : VOIRIE - RESEAUX *

DPGF

Mai 2022

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS	TRANCHE FERME			TRANCHE OPTIONNELLE		
				QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS	QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS
1.03	TERRASSEMENTS								
A	Décaissement	M3	25,00	745	745,00	18 625,00	207	207,00	5 175,00
B	Purge de matériaux	M3	45,00	50	50,00	2 250,00	5	5,00	225,00
C	Remblai d'apport	M3	38,00				100	100,00	3 800,00
D	Terre végétale	M3	20,00	100	100,00	2 000,00	80	80,00	1 600,00
	SOUS TOTAL H.T					22 875,00			10 800,00

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU ROSAIRE

LOT VRD VOIRIE - RESEAUX

DPGF

Mai 2022

N	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX UNITAIRE EN EUROS	TRANCHE FERME			TRANCHE OPTIONNELLE		
				QUANTITE Mes	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS	QUANTITE Mes	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS
1.04	VOIRIE								
A	Préparation du fond de forme	M2	2,50	1 066	1 066,00	2 665,00	441	441,00	1 102,50
B	Géotextile anti-contaminant	M2	1,00	1 312	1 312,00	1 312,00	452	452,00	452,00
C	GNT 0/31,5	M3	40,00	320	320,00	12 800,00	135	135,00	5 400,00
D	GNT 0/20	M3	40,00	150	150,00	6 000,00	95	95,00	3 800,00
E	GB 0/14	M2	33,00	700	700,00	23 100,00	0		
F	Béton	M2	40,00	125	125,00	5 000,00			
G	Béton bitumineux 0/10	M2	19,00	1 012	1 012,00	19 228,00	435	435,00	8 265,00
H	Béton balayé	M2	33,00	77	77,00	2 541,00	18	18,00	594,00
I	Béton désactivé								
J	a) Ep. 0,22m	M2	65,00	440	440,00	28 600,00			
K	b) Ep. 0,15	M2	50,00	120	120,00	6 000,00			
L	Pavage pierre	M2	215,00	125	125,00	26 875,00			
M	Bordure et caniveau béton désactivé								
N	a) Type T2 basse	ML	45,00	117	117,00	5 265,00			
O	b) Type P1	ML	40,00	38	38,00	1 520,00			
P	c) Type CC1	ML	60,00	8	8,00	480,00			
Q	d) Type CS1	ML	45,00	29	29,00	1 305,00			
R	Bordure et caniveau béton								
S	a) Type T2	ML	30,00	92	92,00	2 760,00	52	52,00	1 560,00
T	b) Type T2 basse	ML	30,00	49	49,00	1 470,00	24	24,00	720,00
U	c) Type P1	ML	25,00	2	2,00	50,00			
V	d) Type CC1	ML	45,00	14	14,00	630,00	22	22,00	990,00
W	e) Type CS1	ML	30,00	62	62,00	1 860,00			
X	Mur de soutènement	M2	270,00				34	34,00	9 180,00
Y	Muret en pierre	M2	200,00	10	10,00	2 000,00	2	2,00	400,00
Z	Portail	F	2 500,00				1	1,00	2 500,00
AA	Grille	ML	200,00				4	4,00	800,00
AB	Signalisation horizontale								
AC	a) Bande stationnement	ML	1,50				75	75,00	112,50
AD	b) Stationnement PMR	U	120,00				1	1,00	120,00
AE	c) Marquage divers	F	350,00	1	1,00	350,00			
AF	Signalisation verticale								
AG	a) Type STOP (AB4)	U	220,00	2	2,00	440,00			
AH	b) Type passage piéton (C20a)	U	220,00	6	6,00	1 320,00			
AI	c) Type stationnement handicapé (CE14)	U	270,00				1	1,00	270,00
AJ	d) Type chicane priorité (C18)	U	220,00	1	1,00	220,00			
AK	e) Signalétique	U	220,00	3	3,00	660,00			
AL	Panneau nom de rue	U	180,00	1	1,00	180,00			
AM	Daile podotactile	ML	65,00	8	8,00	520,00			
AN	Reprise descente pluviale	U	250,00	7	7,00	1 750,00			
AO	Potelet	U	130,00	9	9,00	1 170,00			
AP	Fourreau TPCØ63	ML	35,00	13	13,00	455,00	9	9,00	315,00
AQ	Pied de façade	M2	65,00	20	20,00	1 300,00	5	5,00	325,00
	SOUS TOTAL H.T					159 826,00			36 906,00

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU ROSAIRE

* LOT VRD : VOIRIE - RESEAUX *

DPGF

Mai 2022

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	PRX UNITAIRE EN EUROS	TRANCHE FERME			TRANCHE OPTIONNELLE		
				QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS	QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS
1.05	RESEAU PLUVIAL								
A	Canalisation								
	a) Ø300	ML	100,00	46	46,00	4 600,00			
	b) Ø400	ML	110,00	85	85,00	9 350,00			
	c) Ø500	ML	140,00	24	24,00	3 360,00			
B	Cadre béton	ML	850,00	8	8,00	6 800,00			
C	Caniveau à fente	ML	600,00	48	48,00	28 800,00			
D	Regard de visite								
	a) tampon fonte	U	850,00	1	1,00	850,00			
	b) tampon remplissable	U	1 100,00	3	3,00	3 300,00			
	c) sur bordure avaloir existante	U	950,00	2	2,00	1 900,00			
E	Regard à grille	U	850,00	2	2,00	1 700,00	2	2,00	1 700,00
F	Regard avaloir à grille	U	950,00	1	1,00	950,00			
G	Regard de raccordement	U	1 200,00	1	1,00	1 200,00			
H	Tête d'ouvrage								
	a) Ø300	U	450,00	2	2,00	900,00			
	b) Ø400	U	550,00	3	3,00	1 650,00			
I	Raccordement	F	450,00	3	3,00	1 350,00			
	SOUS TOTAL H.T					66 710,00			1 700,00
1.06	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC								
A	Câble U 1000 RO 2V sous fourreau	ML	37,00				20	20,00	740,00
B	Candélabre	U	2 700,00				1	1,00	2 700,00
C	Raccordement sur réseau existant	F	750,00				1	1,00	750,00
	SOUS TOTAL H.T								4 190,00

REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU ROSAIRE

* LOT VRD : VOIRIE - RESEAUX *

DPGF

Mai 2022

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	PRX UNITAIRE EN EUROS	TRANCHE FERME			TRANCHE OPTIONNELLE		
				QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS	QUANTITE Moe	QUANTITE ENTREPRISE	MONTANT HT EN EUROS
* RECAPITULATIF *									
1.01	PREPARATION DE CHANTIER					11 150,00			6 150,00
1.02	TRAVAUX PREPARATOIRES					21 143,30			4 358,00
1.03	TERRASSEMENTS					22 875,00			10 800,00
1.04	VOIRIE					159 826,00			36 906,00
1.05	RESEAU PLUVIAL					66 710,00			1 700,00
1.06	RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC								4 190,00
						281 704,30			64 104,00
	MONTANT EN EUROS H. T. T.V.A. 20 %					56 340,86			12 820,80
	MONTANT EN EUROS T. T. C.					338 045,16			76 924,80



PLANNING PREVISIONNEL

Requalification de l'Avenue du Rosaire

Début des travaux : dès déclaration du dossier complet (si possible 15 octobre 2022)

Fin des travaux : 3 mois après le commencement des travaux (15 janvier 2023)

A Montpeyroux, le 26 septembre 2022

Le Maire :

Claude CARCELLER





ATTESTATION de NON COMMENCEMENT des travaux

Requalification de l'avenue du Rosaire

Je soussigné, Claude CARCELLER, Maire de Montpeyroux, certifie que les travaux de requalification de l'Avenue du Rosaire VRD Voirie Réseaux communaux, ne sont pas commencés à ce jour.

A Montpeyroux, le 26 septembre 2022

Le Maire :

Claude CARCELLER

